

# GT Réseau Action Sociale

26 novembre 2021

Liminaire



## Quelle dimension humaine ?!



Depuis un an, alors que les représentant.e.s du personnel viennent pour parler missions de l'Action Sociale et besoins des agentes et des agents à partir desquels doit être construit le réseau, le Secrétariat général reste sur un fonctionnement inverse : présentation d'un réseau déjà remanié, sans tenir compte des besoins des actifs et des retraités qui devront s'adapter au réseau.

Sur l'accessibilité de l'Action sociale, Solidaraires Finances a définitivement une définition bien différente de la proximité. Là où nous défendons un vrai réseau de proximité, au plus près des agent.e.s, au niveau départemental, le Secrétariat général veut imposer une régionalisation de l'Action sociale, avec une déclinaison départementale mais pas pour tout le monde...

Selon les documents transmis, on s'oriente vers une action sociale à 2 vitesses.

En effet, si chaque département semble bien avoir son délégué, la réciproque n'est pas vraie, avec potentiellement deux départements pour un.e même délégué.e. Cela augure un réseau de proximité qui n'en aura que le nom, avec un niveau de responsabilité diminué au profit d'un échelon régional, forcément plus éloigné des personnels.

Toujours selon ces mêmes documents, en matière d'action locale, le responsable régional semble avoir seul le pouvoir de décision, les délégué.e.s n'étant là que pour proposer et exécuter.

Si le Secrétariat général se défend de minorer leur rôle, il n'empêche qu'ils et elles auront un niveau hiérarchique supplémentaire présent dès leur recrutement et tout au long de leur mandat ! C'est tout sauf neutre !

Solidaires Finances réaffirme son attachement fort à une action sociale de proximité, **PHYSIQUE**, avec des délégué.e.s véritablement installé.e.s dans chaque département et disposant d'une réelle autonomie dans leurs choix.

Alors que l'Action sociale est l'un des derniers bastions de solidarité et de lien entre les personnels du MEFR, fuit des revendications collectives de ces personnels, le Secrétariat général continue de détricoter et de détruire son réseau, ses prestations.

Là où les Fédérations des Finances, qui représentent les agentes et les agents du ministère, portent la nécessaire prise en compte de leurs besoins afin de réfléchir, ensuite, à l'amélioration du réseau de l'Action sociale, l'administration impose une vision purement dogmatique, budgétaire et managériale !

Solidaires Finances est prête à discuter de véritables solutions à mettre en œuvre pour améliorer l'action sociale et mieux la faire connaître, mais ce dans le respect de l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 et du décret du 6 janvier 2006 qui prévoient que « les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués à la définition et à la GESTION de l'action sociale ». Ces textes sont bafoués de façon continue depuis déjà trop longtemps et particulièrement depuis 2 ans. Dans le projet de modification de l'arrêté du 15 janvier 2002, avec la suppression de l'article 11, les organisations locales ne sont d'ailleurs même plus consultées en matière de recrutements.

Plusieurs questions restent par ailleurs toujours en suspens :

- Que deviennent les délégué.e.s et les assistant.e.s de délégation qui doivent réintégrer ?
- Au niveau régional : Quel serait le positionnement réel des délégué.e.s ?
- Quelle reconnaissance financière particulière et supplémentaire est prévue pour leur mission d'expertise ? quelle formation ?
- Nous souhaitons également des précisions sur l'adjoint ou adjointe du responsable régional mentionné dans la fiche du cadre d'emploi (mission ? grade ? indemnitaire ?)
- Quelle est la cartographie des futurs emplois, qui nous apparaît primordiale ?
- Quelle est la composition des pôles métiers ? Taille ? Spécialisation ?

Mais bien d'autres questions suivront au cours de nos échanges